

## F.A.Q

# Master 1 santé publique EAD



### Quels sont les pré-requis pour candidater au Master 1 ?

- vous êtes professionnel du secteur sanitaire ou social et vous avez une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.

**ET**

- vous êtes titulaire d'une licence

**OU**

- vous êtes titulaire d'un diplôme médical / paramédical certifié de niveau 6 (ancien niveau 2) au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP). **Il vous appartient de vérifier son équivalence.**

**Si ce n'est pas le cas, il faudra demander une Validation des Acquis Professionnels (VAPP).**

*Exemple : Vous êtes titulaire du diplôme d'infirmier : si vous avez obtenu votre diplôme avant 2012, pour faire prendre en considération vos acquis professionnels et personnels, il faudra demander un dossier de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP).*

**Au besoin, merci de vous rapprocher du service de l'Unité Mixte Formation Continue en Santé (UMFCS).**

<https://www.isped.u-bordeaux.fr/FORMATION/Formation-continue/VAPP-VAE>

### Quels sont les critères de sélection ?

La sélection des candidats se fait sur dossier. Si la responsable pédagogique le juge nécessaire, un entretien par zoom ou en présentiel sera organisé pour des compléments d'informations.

Les critères de sélection de la commission portent sur :

- le cursus de l'étudiant à partir du baccalauréat
- les résultats des diplômes obtenus à partir du baccalauréat
- le parcours professionnel
- les motivations du candidat et sa capacité à expliciter les raisons pour lesquelles il fait acte de candidature (projet professionnel)
- la capacité à se rendre disponible (temps de travail personnel, possibilité d'assister au visio-conférence en temps réel et présence aux regroupements **obligatoire**)

*Avoir déjà expérimenté l'apprentissage par une formation à distance via Internet est recommandé. Egalement, valider un ou plusieurs Diplômes d'Université (DU) de l'ISPED (permettant de valider des ECTS du M1) **avec de bons résultats** est très apprécié.*

# F.A.Q

## Master 1 santé publique EAD



### Quelles sont les pièces à joindre au dossier ?

- Les copies de tous les diplômes obtenus depuis le baccalauréat, dont celui qui vous permet de postuler au master 1 santé publique. Pour les diplômes étrangers vous devez faire parvenir une traduction officielle ainsi que les documents établissant l'équivalence avec un niveau de diplôme français.
- Les relevés de notes depuis le bac, y compris pour les diplômes suivis à l'ISPED : DU
- Si vous êtes non francophones vous devez joindre un diplôme ou une attestation certifiant vos compétences en français de type DELF ou TCF
- Un curriculum vitae et une lettre de motivation en format PDF

### Puis-je candidater avec le diplôme d'infirmier ou un autre diplôme paramédical comme les DE de sage-femme, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale...?

- Oui, si vous êtes professionnel(le) du secteur médical ou paramédical depuis un minimum de 3 ans.
- Oui, vous pouvez candidater si votre diplôme « paramédical » est certifié de niveau 6 (ancien niveau 2) au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP). **Il vous appartient de vérifier son équivalence.**

#### **Si vous êtes titulaire du diplôme d'infirmier :**

(Le décret du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (JORF n°0224 du 26 septembre 2010 page 17468 texte n° 10) confère de plein droit le grade de licence aux titulaires du diplôme d'État d'infirmier, pour les étudiants ayant accompli leurs études à compter de la rentrée de septembre 2009, **diplôme obtenu à partir de 2012**)

Si vous avez obtenu votre diplôme avant 2012, pour faire prendre en considération vos acquis professionnels et personnels, il faudra demander un dossier de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) auprès de l'Unité Mixte Formation Continue en Santé (UMFCS) : [fcuvas.sante@u-bordeaux.fr](mailto:fcuvas.sante@u-bordeaux.fr) - Téléphone : 05 57 57 92 28.

### Quand puis-je déposer ma candidature ?

L'appel à candidatures pour le Master 1 SP 2024-2025 sera ouvert sur notre site internet du **07 mars au 03 avril 2024.**

Dès l'ouverture, depuis le site e-candidat, vous pourrez accéder au dossier de candidature. Les inscriptions se font obligatoirement en ligne *via* "e-candidat".

Date limite de dépôt des dossiers sur e-candidat : **le 03 avril 2024.**

*Si vous êtes en cours de formation (exemple : DU) et que vous attendez des résultats, votre dossier sera étudié avec attention et peut être accepté sous réserve d'obtention du DU.*

# F.A.Q

## Master 1 santé publique EAD



### Je souhaite candidater pour le M1 en présentiel et *via* Internet. Dois-je déposer deux dossiers ou un seul suffit ?

**Attention les périodes de candidatures ne sont pas identiques.**

Si vous souhaitez être candidat pour les 2 modalités, il faut déposer 2 candidatures :

- Une dans e-candidat pour le M1 santé publique en e-learning
- Une sur Trouver mon Master pour le M1 santé publique en présentiel

Précisez (dans votre lettre de motivation) quelle est votre modalité de préférence.

### Procédure d'admission : quelles sont les dates importantes ?

- Période de candidature du 07 mars au 03 avril 2024..
- Résultat d'admission : dans les deux mois suivant le dépôt de candidature et au plus tard le 07 mai 2024.
- Confirmation ou désistement de l'étudiant à faire parvenir selon la date qui sera précisée dans la réponse d'admission au M1 Santé publique de l'Université de Bordeaux.

***Les résultats de la Commission pédagogique seront communiqués par voie électronique. Aucun avis ne sera communiqué par téléphone.***

### Quel est le montant de l'inscription en Master 1 ?

#### **Validation en un an :**

Droits universitaires à titre indicatif, 243€ pour 2023-2024

+

Frais de formation : 4700€\*\*

#### **Organisation en deux ans :**

Droits universitaires à titre indicatif, 243€ pour 2023-2024

+

Frais de formation : au prorata des heures à suivre.

*En cas de validation antérieure d'un ou plusieurs DU, enseignés par l'ISPED via Internet, les frais de formation du M1 sont réduits. Pour plus d'informations consulter [ce document](#).*

#### **BOURSES :**

<https://www.isped.u-bordeaux.fr/International/Mobilit%C3%A9-%C3%A9tudiante>

#### **Les Dispositifs de la Formation Continue :**

<https://www.isped.u-bordeaux.fr/FORMATION/Formation-continue>

# F.A.Q

## Master 1 santé publique EAD



### Je veux constituer un dossier de demande de financement, comment puis-je obtenir l'échéancier du programme du M1 pour l'année à venir ?

Pour les demandes de devis, de dossier de financement à faire compléter par l'ISPED, merci de vous rapprocher **dès maintenant** du service Formation Continue de l'ISPED : [isped.fc@u-bordeaux.fr](mailto:isped.fc@u-bordeaux.fr)

### Je suis médecin et j'envisage de poursuivre des études en santé publique parcours M2 Epidémiologie ou Santé Publique e-learning

Si vous êtes médecin, **et** si vous validez les DU Méthodes de régression en épidémiologie et Méthodes et pratique en épidémiologie enseignés *via* Internet de l'ISPED, vous aurez la possibilité de candidater directement en Master 2 (sous réserve de la qualité de votre dossier). Contactez les responsables du Master 2 souhaité pour vous renseigner.

### J'ai obtenu un Diplôme Universitaire enseigné *via* Internet de l'ISPED, puis-je valider des crédits ECTS du Master 1 santé publique ?

Les personnes ayant déjà validées à l'ISPED l'un des diplômes universitaires dispensés *via* Internet permettent de valider des UE du Master 1 santé publique.

Pour plus d'informations consulter [ce document](#) :

### Quels sont les sites de regroupement proposés ?

Deux séances de regroupement, d'une durée d'une semaine chacune, sont obligatoires. Elles ont lieu en octobre et en mars, sur les sites de regroupement :

#### Ouverts en fonction du nombre d'inscrits

##### Sites de regroupement 2023-2024

- › France : Isped - Université de Bordeaux
  - › Bénin : Université d'Abomey-Calavi de Cotonou
  - › Burkina Faso : UFR Sciences de la santé de Ouagadougou
  - › CNF partenaire de l'AUF du pays de résidence du stagiaire de formation continue.
- \*ouverts en fonction du nombre d'inscrits.

# F.A.Q

## Master 1 santé publique EAD



### Quand dois-je choisir mon site de regroupement ?

Dès votre candidature, vous devez sélectionner votre site de regroupement et **justifier ce choix**, en indiquant par ordre de préférence les sites, au cas où votre 1er choix ne pourrait pas ouvrir par manque d'étudiants.

### Est-il possible d'avoir un travail en parallèle de cette formation ?

Oui mais, le Master 1 santé Publique e-learning est une **FORMATION A PLEIN-TEMPS**. Il faut prévoir environ 1 000 heures de travail correspondant à la prise de connaissance des contenus pédagogiques, au développement des compétences par le travail personnel, réalisation des contrôles continus individuels ou collaboratifs (soit environ 50h de travail par semaine), puis au minimum 8 semaines de stage (40 jours à temps plein).

Pour toutes ces raisons, il est vraiment déconseillé de conserver un emploi à temps complet.

Si vous souhaitez conserver votre activité à temps plein, il est conseillé :

- d'avoir validé un ou plusieurs DU de l'ISPED
- de suivre la formation sur deux ans.

### Est-il possible de mixer enseignement à distance et enseignement en présentiel ?

Oui, à titre exceptionnel selon votre situation, si votre statut relève de la formation continue et si vous êtes domicilié(e) sur Bordeaux ou à proximité.

### Puis-je réaliser mon stage dans la structure qui m'emploie ?

Vous pouvez intégrer le « stage » dans votre activité professionnelle, sous réserve de validation du sujet par la responsable pédagogique. Dans ce cas nous ne parlerons pas de stage d'insertion professionnelle en santé publique, mais d'une mission en santé publique.

## F.A.Q

## Master 1 santé publique EAD


**Quelle est la répartition des UE pour le M1 santé publique en EAD sur 2 ans ?**

Voici la répartition des UE quand vous suivez le M1 santé publique en EAD sur 2 ans sans avoir validé de DU de l'Isped au préalable.

<b>M1 EAD en deux ans</b>	
<b>1 ère année M1 ead 2024-2025</b>	
<b>UE suivies 1er semestre en heures</b>	
eECO101	60
ePSP101	60
eEPISTA101	60
<b>total</b>	<b>180</b>
<b>UE suivies 2ème semestre en heures</b>	
eEPI101	30
eSTA101	30
eSTA102	30
ePSP102	30
eSTG101 (avril à juin)	20
<b>total</b>	<b>140</b>
<b>total année</b>	<b>320</b>
<b>2ème année M1 ead 2025-2026</b>	
<b>UE suivies 1er semestre</b>	
eENQ101	60
eSHS101	30
eSHS102	30
<b>Total</b>	<b>120</b>
<b>UE suivies 2ème semestre</b>	
eINF101	30
ePROM101	30
<b>Total</b>	<b>60</b>
<b>total année</b>	<b>180</b>
eSTG 201 (stage)	280h

**Quelle est la répartition des UE pour le M1 santé publique en EAD sur 2 ans, lorsque l'on a validé un ou plusieurs DU de l'Isped ?**

Pour les étudiants qui organisent la formation du M1 sur deux ans, un contrat pédagogique vous sera envoyé courant septembre. La répartition des UE entre la 1ère et la 2ème année tient compte de votre situation personnelle, et de la capacité d'encadrement par UE.